

## **DISPOSITIF SE'COUREUR DE L'UFOLEP AU RAID NATURE 58**

Tout participant titulaire du **PSC1** depuis moins de deux ans (ou renouvelé) peut faire volontairement acte de candidature au dispositif **SE'COUREUR** et renforce ainsi la sécurité prévue par les règles techniques de sécurité, et mise en place par l'organisateur.

**Le Principe** : le coureur adhérent au dispositif s'engage à secourir pendant la course un concurrent en difficulté ou victime d'un accident et devient ainsi le trait d'union entre les participants, l'organisateur et les secours agréés.

Le **SE'COUREUR** est doté d'un brassard pour le distinguer et d'une trousse de secours qui lui permet de prodiguer les premiers gestes d'urgence en attente de l'intervention des secours agréés.

**Avantage** : le **SE'COUREUR** participe à la course normalement et bénéficie d'une réduction de 50% sur le coût de son engagement.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'organisateur.